



Communiqué

Appel aux présidents des assemblées parlementaires

Le Comité Laïcité République organisait ce 8 février à l'Assemblée nationale un colloque sur le thème « [La gauche, la droite et la laïcité : pourquoi tant d'atermoissements ?](#) ». Outre des témoignages d'universitaires et de spécialistes de la laïcité, il réunissait aussi des parlementaires ou anciens parlementaires, anciens membres de différents gouvernements, de droite comme de gauche. Tous ont déploré que la laïcité ne soit pas mieux défendue, affirmée et garantie car tous considèrent, au-delà de leurs appartenances, qu'elle est un principe qui n'appartient ni à la gauche ni à la droite – et en tout cas surtout pas à l'extrême droite – mais qu'elle est la clef de voute de l'édifice républicain et que son affirmation, dans le contexte que connaît notre société, est plus que jamais nécessaire. Concernant l'actualité, le Comité Laïcité République exprime une certaine inquiétude quant à la "refondation de la politique d'intégration", si l'orientation du rapport Tuot et des cinq rapports qui l'ont prolongé devait continuer à en inspirer la philosophie.

Les participants à ce colloque ont aussi établi le constat que les tentatives des gouvernements successifs – et trop souvent les esquives – pour légiférer dans le domaine de la laïcité étaient vouées à l'échec, car la tentation de toute opposition est trop souvent de s'opposer pour le principe ou de surenchérir, ce qui ne peut que faire le jeu des adversaires de la République.

C'est la raison pour laquelle le Comité Laïcité République en appelle solennellement au président de l'Assemblée nationale, M. Claude Bartolone, et au président du Sénat, M. Jean-Pierre Bel, et à travers eux à l'ensemble des parlementaires républicains, pour que dans l'une ou l'autre des Assemblées soit réunie une mission sur le modèle de celle organisée par Jean-Louis Debré en 2003 pour régler dans la clarté le problème des signes religieux dans les établissements scolaires. Rappelons que c'est sur le résultat d'un large accord entre la gauche et la droite qu'une loi avait alors pu être adoptée à une immense majorité du Parlement, à l'Assemblée comme au Sénat, celle du 15 mars 2004.

Alors que les controverses juridiques sans fin entre les différentes cours obscurcissent sans cesse la question s'agissant de la neutralité des personnels de crèches ou des accompagnateurs de sorties scolaires, notamment, le Comité Laïcité République exhorte les parlementaires républicains à choisir la voie de l'efficacité et de la raison pour affirmer le principe de laïcité face à ceux qui, intégristes religieux ou extrémistes des deux bords, veulent l'abattre au profit d'une société de la fragmentation ethnique et confessionnelle.

*Comité Laïcité République
le 8 février 2014*

<http://www.laicite-republique.org/>